



Kinshasa, le 24 novembre 2015

FCH/ D(2015)

Sujet : Assistance humanitaire aux populations déplacées dans le territoire de Shabunda au Sud-Kivu.

1. Contexte

Le territoire de Shabunda est caractérisé par :

- Une multitude de conflits armés qui contraignent, régulièrement, les populations à se déplacer afin de trouver refuge dans la forêt, d'autres territoires ou encore vers la province voisine du Maniema ;
- Des difficultés d'accès dues à la fois à des raisons logistiques et sécuritaires ;
- Des besoins humanitaires particulièrement aigus et importants.

Les nombreux incidents de protection qui affectent les populations y compris dans la destruction partielle ou totale de leurs moyens de subsistance et autres moyens de production sont une des conséquences des nombreux conflits que connaît le territoire. Au cours du premier semestre 2015, le territoire a rapporté plus de 3 700 incidents de protection qui en font le territoire le plus « insécurisé » du Sud Kivu.

A l'intérieur du territoire, les axes Katchungu – Byangama et Byangama – Kigulube sont particulièrement vulnérables. Les déplacements y sont très difficiles et ne sont possibles qu'à pied ou en deux roues.

Depuis plus de 6 mois, des retours sont observés sur l'axe « Katchungu – Byangama » en provenance de l'axe « Tchonka – Lulingu » où des milliers de ménages originaires de la zone s'étaient initialement déplacés suite aux affrontements entre différents groupes Raïa Mutomboki (RM) et entre les RM et les forces armées congolaises (FARDC).

La situation humanitaire dans l'axe « Katchungu – Byangama – Lulingu » demeure préoccupante pour 36 000 personnes affectées et justifie une réponse humanitaire, notamment, pour les raisons suivantes :

- Mouvements à répétition – soit déplacement ou retour – rendent les populations plus vulnérables et moins capables d'absorber des chocs externes ;
- Présence et capacités des FARDC insuffisantes - psychose de la population face aux risques d'attaques et de représailles de toutes les parties au conflit (RM et FARDC) - nombreux incidents de protection - accès physique et sécuritaire difficile ;
- Insécurité alimentaire. Selon l'IPC de septembre 2015, les déplacés et retournés se trouvent en phase 4. L'axe est caractérisé par le phénomène de déplacements en forêt où les ménages sont livrés à eux-mêmes ;

2. Analyse et développement probable

La communauté humanitaire du Sud Kivu a identifié et retenu comme secteurs d'interventions prioritaires :

- La « sécurité alimentaire » à travers une assistance en vivres ;
- La « nutrition » en lien avec le WASH dans le cadre de la stratégie « 'Wash in Nutrition » ;

Ainsi que les secteurs :

- « Articles Ménagers Essentiels (AME) ; la Santé, l'Education et la Logistique

2.1. Types de réponse

Pour assurer la survie des populations affectées, une réponse de type « 1^{ère} urgence » doit être amorcée rapidement, dans les zones qui ont accueilli et qui pourraient continuer à accueillir des personnes déplacées/retournées dans les prochains mois.

Concrètement et selon les besoins élaborés dans le cadre du CPIA, il s'agit pour les ménages vulnérables déplacés & retournés de :

- ✓ Fournir une assistance en Articles Ménagers Essentiels – AME (3 200 ménages) ;
- ✓ Fournir une assistance en vivres (3 000 ménages) ;
- ✓ Assurer la prise en charge de 1 050 ménages en situation de malnutrition ;



- ✓ Fournir une réponse WASH (1 500 ménages) ;
- ✓ Fournir un appui scolaire aux enfants et enseignants ;
- ✓ Assurer une assistance en Soins de Santé Primaires y compris les soins obstétricaux et néonataux d'urgence et la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre ;
- ✓ Assurer la réhabilitation des « points chauds » sur l'axe « Shabunda - Katchungu - Lulingu ».

2.2. Priorités stratégiques et évaluation sectorielle des besoins

Compte tenu de la complexité des besoins essentiels qui ressortent des différentes situations humanitaires dans le territoire de Shabunda, il est important d'apporter une réponse adaptée qui s'articule autour de différentes approches en fonction des contextes soit par une assistance directe (distribution) ou indirecte (cash & vouchers).

L'objectif est d'améliorer les conditions d'accès des déplacés, retournés et populations hôtes aux services sociaux de base, notamment en termes d'assistance AME, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, d'accès aux vivres et aux moyens de subsistance, de soins de santé, de prise en charge de la malnutrition, d'accès à l'éducation et de la logistique.

L'axe « Katchungu – Byangama – Lulingu » étant vaste, il est important que les partenaires de mise en œuvre se concentrent sur l'un des différents tronçons de l'axe.

La communauté humanitaire du Sud Kivu a identifié et défini comme « prioritaires » les secteurs suivants :

a) Articles Ménagers Essentiels

L'analyse des besoins en AME montre des vulnérabilités élevées tant pour les personnes en mouvements ou les familles d'accueil.

Pour la partie Nord de l'axe, le cluster recommande une intervention avec « kit standard adapté » (kit cuisine, savon, couvertures, nattes, pagne, bidons pliables, bassins, sac vides, bâches). Pour la partie Sud de l'axe, le cluster recommande l'organisation de foires voire de foires mixtes « AME + Vivres » en combinaison avec certains articles difficilement disponibles comme les bidons et les bâches.

b) Eau, Hygiène et Assainissement

Les zones de déplacements et de retours sont faiblement couvertes en sanitation. Afin de limiter l'incidence des maladies hydriques, le cluster WASH propose la mise en place d'un paquet complet d'activités à travers l'aménagement de points d'eau, l'assainissement du milieu et la promotion à l'hygiène.

c) Education

Suite aux nombreux déplacements liés aux violences et aux conflits, les enfants ont été soumis à des situations de traumatisme et de déperdition scolaire.

Les principales activités ciblées par le cluster Education pour les enfants déplacés et retournés y compris les enfants démobilisés, consistent à : (i) distribuer des kits scolaires (élèves et enseignants) ; (ii) amorcer le renforcement des capacités des enseignants ; (iii) promouvoir l'éducation à la paix ; (iv), assurer la réinsertion scolaire des enfants démobilisés en âge du primaire ; et (v) identifier et référencer les enfants en besoin de support psychosocial.

d) Sécurité Alimentaire

Les perpétuels mouvements de population et la présence des groupes armés ont affecté la « production agricole », l'accès à la terre a été réduit et les moyens de subsistance ont été détruits.

Il s'agit d'assurer la distribution des vivres à 3 000 ménages (retournés, déplacés et familles d'accueil) selon l'approche « voucher demi-ration ». 749 tonnes de vivres seront nécessaires pour couvrir les besoins pour 3 mois.

Parallèlement et si les conditions sécuritaires et d'accès le permettent, les partenaires pourront envisager de : (i) appuyer la relance agricole et (ii) assurer la diversification des moyens de subsistance.

e) Nutrition

Les interventions en Nutrition visent la prise en charge intégrée de la malnutrition aigüe globale (MAG) et sévère (MAS) des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes-allaitantes ainsi que la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) et des pratiques familiales essentielles.

f) Santé

Sur l'axe, les soins de santé primaires ainsi que les soins obstétricaux et néonataux d'urgence sont les besoins les plus prioritaires. A ceux-ci s'ajoutent la prise en charge des victimes de violence basée sur le genre.

Les principales activités sont : (i) assurer les soins de santé primaire et les soins obstétricaux et néonataux d'urgence à travers la revitalisation des structures sanitaires et la fourniture d'intrants médicaux ; (ii) appuyer la redynamisation du système de veille et de surveillance des maladies à potentiel épidémique ; (iii) assurer la prise en charge des victimes de violences sexuelles ; et (iv) renforcer la vaccination des enfants cibles.

g) Logistique

Il s'agit d'assurer la réhabilitation des « points chauds » sur l'axe (passages d'eau et bourbiers).

3. Spécificités de l'allocation

La présente décision de financement est une décision de type « Première Urgence ». Elle s'inscrit et répond aux alertes reçues au niveau de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires et fait suite aux différentes concertations menées avec les membres du Good Humanitarian Donorship et avec l'Equipe Humanitaire Pays. Elle s'inscrit dans **l'objectif stratégique 1** du PAH 2015 : « **Renforcer la protection de la population civile et améliorer la sécurité alimentaire et l'accès aux biens essentiels et services de base dans les zones affectées par les conflits** ».

Dans le cadre du mandat du Country Based Pooled Fund et après consultation de l'Equipe Humanitaire Pays, le Coordonnateur Humanitaire alloue à cette décision de financement une enveloppe de 3.700.000 USD (trois millions sept cent mille dollars américains).

Dans le cadre des décisions spécifiques « Première Urgence », il n'y a pas d'appels à propositions, les partenaires sont sélectionnés par l'Unité Conjointe après concertation avec les CPIA et les clusters en fonction de :

- Leur niveau de risques (faible et modéré) ;
- Leur présence dans la province ;
- Leur expérience dans le secteur considéré ;
- Leur capacité de préfinancement et de mise en œuvre immédiate

Les partenaires sélectionnés par l'Unité Conjointe sont invités à soumettre une « fiche de projet » succincte qui comprend en outre, un cadre logique un budget détaillé, et le % du budget que le partenaire est en mesure de préfinancer.

L'UCFH et les clusters révisent les « fiches de projets » pour s'assurer qu'ils répondent aux critères et directives énoncés dans la décision de financement, et formulent des avis et commentaires.

Sur base des informations fournies dans la fiche de projet et les commentaires des Cluster et de l'UCFH, le Coordonnateur Humanitaire procède à la signature d'une « Notification d'intention de financement » pour chaque partenaire.

A partir de la « notification d'intention de financement » du CH le projet peut démarrer sous préfinancement et selon les directives communiquées au partenaire par l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires. Le remboursement des sommes avancées ne pourra se faire que sur base de l'approbation d'un document de projet en bonne et due forme. La finalisation du document de projet devant se faire dans les deux semaines qui suivent la « notification d'intention de financement ».

La durée des projets est de 3 (trois) mois maximum à compter du jour de la « notification d'intention de financement » par le Coordonnateur Humanitaire.



Les partenaires sélectionnés pour la présente « décision de financement » sont :

- i. AME : ADE ;
- ii. Sécurité Alimentaire : ACTED, NRC et PAM ;
- iii. Nutrition : PIN
- iv. Santé : IRC ;
- v. Education : AVSI ;
- vi. WASH : CARITAS Bukavu ;
- vii. Logistique : ACTED.

Nous recommandons aux partenaires de suivre les lignes directrices de leur cluster d'intervention ainsi que de se rapprocher de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires pour toute question relative à cette décision de financement et au processus relatif au Country Based Pooled Fund et plus précisément :

- Alain Decoux, Chef de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires (UCFH) : decoux@un.org
- Moriken Camara, Team Leader UCFH : moriken.camara@undp.org
- Charlotte MacDiarmid, Humanitarian Affair Officer, UCFH : macdiarmid@un.org



Dr Mamadou Diallo
Coordonnateur Humanitaire
(Date + signature)

Copies : Mme Priya Gajraj, Directrice Pays, PNUD
M. Rein Paulsen, Chef de Bureau OCHA
M. Alain Decoux, Chef de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires
M. Moriken Camara, UCFH (Team Leader UNDP)

